FIP CORSE CROISSANCE

Soutenir les PME de proximité

1+2 L'investissement en titres de PME comporte des risques, notamment de perte en capital et de liquidité. Les avantages fiscaux sont acquis à condition de bloquer ses parts 7 ans, durée pouvant aller jusqu'à 9 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020 maximum, sur décision de la société de gestion.

1 JE RÉDUIS MON IR DE 38 % DÈS 2014 ET J'EXONÈRE MES PLUS-VALUES

En souscrivant au **FIP CORSE CROISSANCE**, je bénéficie :

- **d'une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 38 %** des versements effectués (hors droits d'entrée), retenus dans la limite de 12 000 € pour un célibataire et de 24 000 € pour un couple.

4 560 EUROS*
DE RÉDUCTION MAXIMUM
* plafonnement des niches fiscales à 10 000 €/an/foyer fiscal

9 120 EUROS*
DE RÉDUCTION MAXIMUMM
* plafonnement des niches fiscales à 10 000 €/an/foyer fiscal

- **d'une exonération d'impôt sur le revenu** des sommes distribuées par le fonds et des plus-values éventuellement réalisées à la cession des parts (hors prélèvements sociaux).

A SAVOIR

Ce FIP Corse offre une réduction d'IR plus importante que les FIP traditionnels car il est investi à 60 % minimum dans une seule région : la Corse. À titre d'information, la Corse, se classe au premier rang des régions en termes de progression de son PIB.
(Source : cabinet Astérès)

Avec une progression moyenne du PIB de 2,5 % par an, la croissance économique a été plus rapide qu'au niveau national sur ces dix dernières années.

En 2011, le produit intérieur brut de la Corse s'élève à 8,06 milliards d'euros en hausse de 4,6 % par rapport à 2010, soit une progression qui demeure parmi les plus élevées de France. *(Source : cabinet Astérès)*

2 JE DIVERSIFIE MON INVESTISSEMENT EN SOUTENANT LES PME DE PROXIMITÉ

60 % minimum de l'actif du FIP serviront à **financer des PME issues du terroir corse** dans une volonté de développer des projets créateurs de valeurs, pour les entrepreneurs et les souscripteurs dans une démarche d'accompagnement dans la durée.

20 % maximum des investissements seront réalisés en **obligations convertibles**, ce qui permet de bénéficier potentiellement d'un revenu récurrent grâce aux intérêts payés, et ce, jusqu'à leur éventuelle conversion.

Si l'obligation est convertie en action, elle permet alors de bénéficier de la plus-value éventuelle de cette dernière. Le paiement des intérêts et les autres rémunérations associées sont conditionnés à la bonne santé financière de l'entreprise et ne sont pas une garantie contre un risque de défaut éventuel de la PME.

40 % maximum de l'actif du FIP seront **diversifiés** sur des OPCVM monétaires, obligations et/ou actions **selon les conditions et opportunités offertes par les marchés.**

PAR GUILLAUME-OLIVIER DORÉ, PRÉSIDENT D'OTC AM

Qui peut souscrire au FIP CORSE CROISSANCE ?

La souscription à ce FIP est ouverte à tous les redevables de l'impôt sur le revenu domiciliés en France.

Pourquoi offre-t-il une réduction d'impôt sur le revenu plus importante ?

Le FIP CORSE CROISSANCE bénéficie d'un régime fiscal de faveur inscrit dans la loi de finance pour 2007, prorogé à plusieurs reprises et à nouveau par la Loi de finance pour 2013 et créé à l'initiative de Camille de Rocca Serra, député de la Corse du Sud, qui se *« félicite de la prorogation du FIP Corse. Depuis sa création, le FIP c'est 96 % d'investissement en faveur des entreprises insulaires et 350 emplois créés. L'évaluation du dispositif témoigne de son efficacité et de la nécessité de proroger le FIP Corse dans son différentiel de taux. Le bilan est largement positif et le coût nul pour les finances publiques au bout de 5 ans ».*

(source : www.corsenetinfos.fr du 25.11.2012)

Cela signifie qu'il répond à des critères d'investissement plus stricts ?

Nos fonds ont pour vocation de financer un portefeuille de PME en accompagnant leur développement dans la durée. Si ce FIP a pour particularité de soutenir uniquement les sociétés implantées en Corse, nous serons aussi sélectifs que pour nos autres fonds en privilégiant des PME matures présentant :

– Des perspectives de développement avérées sur des secteurs en croissance après et selon analyses des équipes d'OTC AM ;
– Un management de qualité ;
– Un savoir faire singulier ou une barrière à l'entrée.

Est-ce plus contraignant à gérer ?

Le FIP CORSE CROISSANCE a pour philosophie d'investir dans une dizaine de sociétés éligibles en 2 ans alors que la Corse bénéficie d'un vivier de plus de 1000 entreprises éligibles *(source : cabinet Astérès).*

Par ailleurs, notre équipe bénéficie d'un savoir-faire régional que nous avons développé au travers de notre gamme de fonds territoriaux.

L'investissement en titres de PME comporte des risques, notamment de perte en capital et de liquidité. Les avantages fiscaux sont acquis à condition de bloquer ses parts 7 ans, durée pouvant aller jusqu'à 9 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020 maximum, sur décision de la société de gestion.

Pour souscrire

Date limite de souscription : le 31 décembre 2013 pour bénéficier de la réduction d'IR en 2014.

Valeur de la part : 10 €

Durée de blocage : 7 ans, prorogeable 2 fois d'1 année sur décision de la Société de Gestion.

Souscription minimale : 1 000 € (hors droit d'entrée, soit 100 parts)

Droit d'entrée : 5 % TTC maximum

Date d'agrément AMF : 18.10.2013

4 JE CHOISIS UN ACTEUR RECONNU DU FINANCEMENT DES PME

Le **FIP CORSE CROISSSANCE** sera géré par OTC ASSET MANAGEMENT, une société de gestion indépendante spécialisée dans le financement de PME traditionnelles et innovantes. OTC AM a pour mission de sélectionner et d'accompagner les PME au sein desquelles le **FIP CORSE CROISSANCE** investira.

Une société de gestion indépendante

34 Fonds gérés, 45 000 clients, plus de 400 PME accompagnées et financées, 400 M€ sous gestion *(au 30.08.2013)*

OTC AM, un acteur de qualité, reconnu une fois de plus en 2013

Classé 1er au rang des investisseurs les plus actifs en nombre de sociétés financées au 1er semestre 2013 *(Source : Indicateur Chausson Finance publié en septembre 2013)*

OTC AM, une équipe de gestion bénéficiant d'une excellente connaissance du monde de la PME et de sa gestion opérationnelle.

La diversité des parcours respectifs est un réel atout dans la compréhension des problématiques de l'entreprise et de son dirigeant. Management, plan de restructuration et d'externalisation, cession/acquisition, augmentation de capital… autant de faits d'armes qui constituent un atout concurrentiel fort pour la gestion du FIP CORSE CROISSANCE et qui sont très appréciés par les dirigeants d'entreprises que rencontre notre équipe.

L'équipe

Guillaume-Olivier Doré
Président

Patrick de Roquemaurel
Directeur Associé

Henri Gagnaire
Directeur Associé

Emmanuelle Deponge
Directrice Associée

Jérôme Lescure
Directeur Associé

Alexandre Rossoz
Directeur Associé

Alain Esnault
Directeur Associé

Fulbert Lecoq
Chargé d'Affaires

Michael Azera
Chargé d'Affaires

Christophe Tapia
Directeur du Développement

Muriel Claude
Directrice Marketing et Communication

Ghita Khaoulani
RCCI

5 AVERTISSEMENT

- L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 7 à 9 années. Le fonds d'investissement de proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.
- Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique «profil de risque et de rendement» du Règlement.
- Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

FRAIS

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM maximaux)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de Sortie[1]	0,56%	0,56%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,95%	1,40%
Frais de constitution	0,11%	Néant
Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,95%	Néant
Frais de gestion indirects	0,95%	Néant
Total	6,52%	1,96%

Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :
1. le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du Fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son Règlement;
2. et le montant des souscriptions initiales totales définies à l'article 1 de l'arrêté du 10 avril 2012.

Le détail des catégories de frais figure aux article s 22 et suivants du Règlement.

(1) Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur au moment de sa souscription. Ils sont versés au distributeur pour sa prestation de distribution des parts du Fonds. Il n'y a pas de droits de sortie.

Au 30 juin 2013, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles des FIP gérés par la Société de Gestion de Portefeuille OTC Asset Management est la suivante :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif [1] éligible (quota de 60 %) à la date du 30 juin 2013	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60 % de titres éligibles
FIP OTC CHORUS 2	2007	62 %	31 décembre 2009
FIP OTC DUO 1	2008	75 %	31 décembre 2010
FIP OTC CHORUS 3	2008	61 %	31 décembre 2010
FIP LUXE	2008	63 %	31 décembre 2010
FIP SPÉCIAL LUXE	2008	71 %	31 décembre 2010
FIP OTC RÉGIONS NORD	2009	70 %	27 mai 2011
FIP OTC RÉGIONS SUD	2009	72 %	27 mai 2011
FIP OTC RÉGIONS CENTRE OUEST	2009	72 %	22 mai 2011
FIP OTC RÉGIONS CENTRE EST	2009	72 %	15 mai 2011
FIP OTC MULTI-PROXIMITÉ 1	2009	61 %	9 décembre 2011
FIP OTC RÉGIONS NORD 2	2011	90 %	30 avril 2013
FIP OTC RÉGIONS SUD 2	2011	103 %	30 avril 2013
FIP OTC RÉGIONS CENTRE EST 2	2011	90 %	30 avril 2013
FIP OTC RÉGIONS CENTRE OUEST 2	2011	90 %	30 avril 2013
FIP PME 974	2011	30 %	5 janvier 2014

[1] Calculé d'après les comptes arrêtés au 30 juin 2013, selon la méthode définie à l'article R. 214-65 du Code monétaire et financier.

(09.13)

OTC Asset Management • 79 rue La Boétie • 75008 Paris • TÉL. : 33 (0)1 82 28 18 00 • FAX : 33 (0)1 82 28 18 01 • www.otcam.com
Société de gestion de portefeuille – Agrément AMF n° GP 01-033 – S.A.S. au capital de 300 000 € – RCS Paris B 438 749 962